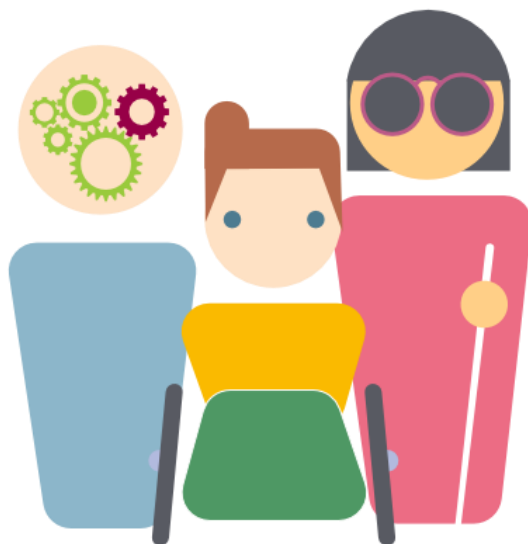


**Le Comité des droits des personnes handicapées**

# **Le droit de vivre de façon autonome et de participer à la société**



Observation générale No. 5 (2017)

Article 19: Le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société



## Version francophone en Facile à lire et à comprendre

L'article 19 de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées dit que les personnes en situation de handicap peuvent choisir elles-mêmes où et avec qui elles vivent.

L'article dit aussi que les personnes en situation de handicap font partie de la société et ont le droit à l'inclusion.

La Belgique a promis de faire ce que dit la Convention.

Le Comité des droits des personnes handicapées a écrit un texte qui dit ce que la Belgique doit faire.

Ce texte s'appelle une observation générale.

Nous expliquons ici ce qui se trouve dans cette observation générale.



### Bon à savoir

Vous retrouverez les **mots en gras** dans la liste de mots qui se trouvent à la fin du document.

Chaque mot y est expliqué en quelques mots.

## Que dit le texte?

<b>1</b>	<b>Les droits des personnes en situation de handicap .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Les personnes handicapées sont parfois exclues.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Que dit l'article 19 de la Convention ? .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Pourquoi est-il important d'inclure les personnes handicapées ? .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>De quoi les personnes handicapées ont-elles besoin pour appartenir à la société ? .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Que doivent faire les autorités ?.....</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>Autres droits importants .....</b>	<b>9</b>
<b>8</b>	<b>Vocabulaire .....</b>	<b>10</b>

# 1 Les droits des personnes en situation de handicap

## 1.1 Les Nations Unies



Les **Nations Unies** sont une organisation qui réunit beaucoup de pays dans le monde.

Ces pays se réunissent pour discuter comment faire de notre monde un lieu meilleur et sûr pour chacun.

## 1.2 La Convention sur les droits des personnes handicapées



Les Nations Unies ont écrit une **convention** sur les droits des personnes handicapées.

Une convention, c'est comme une loi entre plusieurs pays.

La Convention dit que les personnes en situation de handicap ont les mêmes **droits** que tous les autres



Les personnes handicapées doivent aussi faire partie de la **société**.

Elles ne peuvent pas être exclues.



La Belgique a signé la Convention en 2007.

La Belgique a promis de respecter tous les droits des personnes en situation de handicap.

## 1.3 Ce document



Ce document vous informe sur la Convention sur les droits des personnes handicapées.

Il explique ce que veut dire l'article 19 de la Convention.



L'article 19 de la Convention dit que les personnes handicapées peuvent choisir elles-mêmes où elles vivent.



L'article 19 dit aussi que les personnes en situation de handicap font partie de la société. Elles doivent pouvoir y participer.

Être inclus dans la société et choisir où on vit sont **des droits humains** importants.

## 2 Les personnes handicapées sont parfois exclues



Parfois, les personnes handicapées ne peuvent pas choisir où et avec qui elles vivent.

Certaines personnes pensent que les personnes handicapées ne peuvent pas vivre de façon **autonome**.



Les personnes handicapées sont donc parfois obligées de vivre dans une institution, loin de chez elles. Elles sont alors **dépendantes** d'autres personnes et n'ont pas beaucoup de liberté.



Quand **les droits** des personnes handicapées ne sont pas respectés là où elles vivent, cela conduit à de **la discrimination** et à des mauvais traitements. Beaucoup de personnes handicapées vivent aussi dans **la pauvreté**.



Les personnes handicapées et leurs familles ont demandé que les choses changent. Ce qui doit être changé se trouve notamment dans l'article 19 de la **Convention**.

### 3 Que dit l'article 19 de la Convention ?



Les personnes handicapées ont **le droit** de choisir où et avec qui elles vivent.



Les personnes handicapées ont aussi le droit de recevoir de l'aide pour vivre de manière **autonome**. Elles ne doivent pas tout faire seul-e.



Les personnes handicapées ne peuvent pas être **exclues**. Elles ont le droit **d'accéder** à tous les bâtiments et services, comme avoir un logement, aller à l'école, prendre le bus, aller à la maison communale ou aller à la piscine.

### 4 Pourquoi est-il important d'inclure les personnes handicapées ?



Lorsque les personnes handicapées vivent dans **la société**, elles vivent, travaillent, ont des loisirs avec toutes les autres personnes.

Grâce à cela, les personnes avec et sans handicap apprennent à mieux se comprendre.



Quand tout le monde vit ensemble, il y a moins de **discriminations** et de mauvais traitements envers les personnes handicapées.



Vivre avec tout le monde permet d'avoir une vie meilleure. Les personnes handicapées peuvent faire les mêmes choses que tout le monde.

## 5 De quoi les personnes handicapées ont-elles besoin pour appartenir à la société ?

### 5.1 Vie autonome



**Vie autonome** signifie qu'on décide soi-même de la façon dont on vit.



On peut choisir où on habite, avec qui on habite, ce qu'on mange, à quelle heure on dort et la décoration qu'on aime.



Personne n'est obligé de vivre en **institution**.

C'est pourquoi, les personnes handicapées ont besoin de tout ceci :



▪ un lieu où habiter



▪ des vêtements



▪ du soutien pour dire ce dont elles ont besoin



▪ des soins de santé



▪ du soutien à la maison



▪ des moyens de transport



▪ des amis et des relations



▪ de l'information



▪ une alimentation



▪ des **droits sexuels et reproductifs**

## 5.2 Participer à la société et en faire partie



Toutes les personnes handicapées peuvent participer à la société, comme les autres.

Cela s'appelle **l'inclusion**.



Pour cela, elles doivent **avoir accès** à tous les services et bâtiments.



Les personnes handicapées doivent aussi pouvoir **voter** et **participer à la vie politique**.

## 5.3 Soutien pour vivre de façon autonome



**Vivre de façon autonome**, ne signifie pas que vous devez tout faire seul-e.

Les personnes handicapées ont aussi le droit d'être aidées.



Par exemple, recevoir de l'aide pour vous habiller ou pour dire ce que vous pensez.

Les personnes handicapées ont le **droit** de choisir l'aide qu'elles reçoivent :

- Choisir soi-même comment utiliser l'argent pour recevoir de l'aide.
- Choisir soi-même combien d'aide on reçoit et la personne qui la donne.
- Ne pas partager son **assistant personnel**, sauf si on est d'accord.



## 6 Que doivent faire les autorités ?

Pour appliquer l'article 19 de la **Convention**, les **autorités** doivent :



- Supprimer les lois, les règles et les pratiques qui discriminent les personnes handicapées.
- Supprimer les lois, règles et pratiques qui ne respectent pas les **droits** des personnes handicapées.



- Faire un plan clair pour appliquer l'article 19 de la Convention.



- Rendre accessibles à tout le monde les services et bâtiments publics.
- Créer assez de logements accessibles pour les personnes handicapées et qui ne soient pas trop chers.



- Donner de l'aide et des informations aux personnes handicapées afin qu'elles puissent faire leurs propres choix.



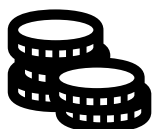
- Aider les personnes handicapées pour qu'elles puissent vivre où elles veulent et avec qui elles veulent.
- Former suffisamment de personnes pour qu'elles puissent aider les personnes handicapées.
- Offrir du soutien aux familles et aux personnes qui s'occupent des personnes handicapées.



- Ne plus financer les **grandes institutions** qui mettent les personnes handicapées à l'écart des autres.
- Ne plus construire de nouvelles institutions.



- Veiller à ce que les enfants handicapés puissent vivre et grandir dans leur famille.



- Offrir **des allocations suffisantes** pour permettre aux personnes handicapées de payer les coûts supplémentaires liés au handicap.



- Recueillir des informations sur les personnes handicapées et sur ce dont elles ont besoin.



- Veiller à ce que les personnes handicapées puissent utiliser la loi et les tribunaux pour porter plainte.

## 7 Autres droits importants

La **Convention** sur les droits des personnes handicapées parle de nombreux autres **droits humains** aussi :



- Le droit d'être traité comme tout le monde



- Le droit à **l'accessibilité**



- Le droit d'aller à l'école avec les autres



- Le droit de travailler avec les autres



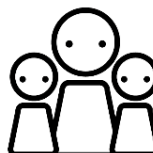
- Le droit de faire ses propres choix à partir de 18 ans



- Le droit à une information compréhensible



- Le droit à un **niveau de vie décent**



- Le droit d'avoir une famille



- Le droit à des soins de santé de qualité



- Le droit de dire ce qu'on pense

Ces **droits humains** contribuent à ce que les personnes handicapées fassent partie de la société.

C'est pourquoi il est important que **les autorités** respectent aussi ces droits.

## 8 Vocabulaire

**Accès ou accessibilité** : information ou lieu qu'on peut facilement recevoir, comprendre ou utiliser.

**Allocation** : argent que l'état vous donne pour pouvoir payer ce dont on a besoin.

**Assistant personnel** : une personne qu'on peut choisir pour nous apporter l'aide dont on a besoin quand on a un handicap.

**Autonomie ou être autonome** : Pouvoir choisir ce qu'on veut et décider de notre vie. Cela ne veut pas dire qu'on doit tout faire seul-e. On peut recevoir de l'aide si on en a besoin.

**Autorités** : les gens qui dirigent notre pays.

**Convention** : c'est comme une loi entre plusieurs pays.

**Dépendant** : avoir besoin d'une personne ou compter sur elle pour avoir de l'aide.

**Discrimination ou discriminer** : on discrimine quand on traite une personne moins bien qu'une autre parce qu'elle est différente.

**Droit** : ce que vous pouvez faire ou pouvez avoir.

**Droits humains** : droits qu'ont tous les êtres humains. Ces droits sont tellement importants que personne ne peut nous les enlever.

**Droits sexuels et reproductifs** : le droit à une sexualité sans prendre de risque et en restant en bonne santé. Le droit de décider si on veut des enfants et de recevoir de l'aide pour avoir des enfants en bonne santé.

**Inclusion** : pouvoir utiliser les mêmes bâtiments et services que les autres, pouvoir participer aux mêmes activités que les autres et vivre les mêmes expériences que les autres.

**Institution** : maison ou établissement où les personnes handicapées vivent ensemble et reçoivent des soins.

**Nations Unies** : groupe de 193 pays qui travaillent ensemble pour un monde meilleur et plus sûr.

**Niveau de vie décent** : avoir assez de nourriture, de vêtements, avoir un lieu de vie et toutes les choses essentielles qui nous permettent de vivre correctement.

**Pauvreté** : ne pas avoir assez d'argent pour payer les choses importantes de la vie comme de la nourriture, des habits, le loyer.

**Politique** : participer aux décisions de la commune ou du pays, par exemple.

**Société** : groupe de personnes qui vivent ensemble comme dans un village ou une ville.

**Voter** : choisir les personnes qu'on souhaiterait avoir comme dirigeants de notre pays.